

**VILLE DE LA FERTÉ GAUCHER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

Etaient présents : Dr Yves JAUNAUX, Maire, M. Hervé CRAPART, Nathalie MASSON, M. Michel LEFORT, Mme Régine LAVIRON, Mme Michèle DARSON, Adjoints.

Mme Jocelyne MAILLET, M. Jean Pierre CROISSY, Mme Evelyne MARCELOT, M. Jean-Marie ABDILLA, Mme Christine AIELLO, M. Gilles RENARD, Mme Patience BAMBELA, Mme Ludivine AMEDJKANE, Mme Bernadette PINARD, M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, M. Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

Absents représentés :

| | |
|----------------------|-------------------------|
| Mme Hélène BERGE | par Mme Hélène BERGE |
| Mme Michèle JOURNET | par Mme Régine LAVIRON |
| M. Joël TEINTURIER | par Mme Nathalie MASSON |
| M. Marc VEIL | par Dr Yves JAUNAUX |
| M. Sylvain PELLETIER | par M Hervé CRAPART |
| M Jean René BILLAUD | par M. Michel LEFORT |
| Mme Béatrice RIOLET | par M. Michel JOZON |

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme Bernadette PINARD

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2018 a été adopté à la majorité.

Date de convocation/affichage : 8.01.2019

Date affichage compte-rendu : 21.01.2019

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votant : 27

Monsieur Le Maire

Informe que dans le cadre du grand débat national un lien internet a été mis en place sur notre site.

Informe également être favorable à l'organisation de réunions publiques dont les dates seront communiquées ultérieurement.

Arrivée 18h02 Mme Dominique FRICHET

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Suite à la demande de M JOZON, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

• **Annulation de la délibération N°88/2018 - Demande de Retrait de la commune de La Ferté Gaucher de la Communauté des communes des 2 Morin et demande d'adhésion à la Communauté de communes du Provinois.**

M le Maire précise :

Lors du dernier conseil communautaire, j'ai pris l'engagement pour apaiser le débat de proposer une délibération annulant la délibération N°88/2018 du 4 décembre dernier concernant l'adhésion à la Communauté de Communes du Provinois.

Je tiendrai mes engagements.

La délibération est prête, il nous manque néanmoins pour la proposer aujourd'hui au vote du conseil municipal, la délibération de la commune de Saint Mars Vieux Maison annulant

la délibération précédente concernant l'adhésion à la Communauté de Communes du Provinois.

Une demande a pourtant été adressée à la commune de Saint Mars Vieux Maison.

Ce point est donc reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal
du 18 décembre 2018**

Rapporteur Dr JAUNAUX

M. Michel JOZON

Regrette que le compte rendu ne comporte pas la totalité des débats.

Le Conseil Municipal,

Adopte le compte-rendu du 18 décembre 2018, à la majorité :

21 voix pour et 6 voix contre : M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M. Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M Claude DEMONCY.

OBJET : 01/2019 – Subventions 2019 : OCCE des Ecoles Maternelle et Élémentaires

Madame Régine LAVIRON, Adjointe au Maire,

Propose pour l'organisation de sorties scolaires et diverses organisations des écoles Maternelle des Grenouilles et Élémentaire du Grand Morin, d'accorder une subvention pour l'année scolaire 2018/2019.

Activités projetées :

Ecole Élémentaire :

Projet séjour en Angleterre « sur les traces d'Harry Potter »

70 élèves du 14 au 18 mai 2019 » **19 000 €**

Ecole Maternelle :

- Projet : sur le thème « Fables et poésie »

Exposition le 17 mai 2019 et spectacle de fin d'année le 2 juin 2019

Ateliers et spectacle à Provins le 20 juin 2019 **7 000 €**

Le conseil municipal,

Vu l'exposé de Madame Régine LAVIRON, Adjointe au Maire

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 7 janvier 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 7 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de verser la totalité de la subvention 2019 comme suit :

| | 2018 | 2019 |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| OCCE Ecole Élémentaire | 19 000 € | 19 000 € |
| OCCE Ecole Maternelle | 4 000 € | 4 300 € |

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2019.

Mme ASSOUVIE

Demande qu'elles ont été les détails fournis par l'école maternelle.

Mme LAVIRON

Répond que la présentation de la demande de subvention de la maternelle était succincte et que les détails demandés n'ont pas été fournis pour la date de la commission scolaire.

Précise que la somme attribuée permet toutefois de réaliser la sortie souhaitée.

Pour les autres demandes l'école maternelle devra réaliser des actions type « vente de crêpes » afin de les financer.

OBJET : 2/2019 – Acomptes subventions 2019

Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Propose de verser un acompte sur la subvention 2019 aux Associations suivantes pour les aider dans leurs projets.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer un acompte sur la subvention 2019, comme suit :

| | Subvention totale versée en 2018 | dont acompte 2018 | Acompte 2019 |
|--|---|--------------------------|---------------------|
| JSFG : | 47 000 € | 14 000 € | 14 000 € |
| Brie Sport Organisation | 11 000 € | 3 600 € | 3 600 € |
| Football Club Brie Est (Ex Entente Brie Est) | 7 400 € | 3 000 € | 3 000 € |
| Familles Rurales Accueil périscolaire | 15 120 € | 10 000 € | 10 000 € |
| LES TROUBADOURS | 35 000 € | 20 000 € | 20 000 € |

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2019.

OBJET : 3/2019 – Renouvellement convention « Les Troubadours »

Madame LAVIRON Adjointe au Maire,

Expose que Le Conseil Municipal est invité à renouveler la convention passée avec l'Association « Les Troubadours ». pour le concours financier apporté par la Ville afin de contribuer au fonctionnement des activités de cette Association pour permettre aux élèves des écoles maternelles et élémentaire de bénéficier d'un musicien intervenant (dumiste) et à tous les élèves de profiter d'un enseignement musical.

Le conseil municipal,

Vu l'exposé de Madame LAVIRON Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer une convention, ci-jointe, avec l'Association « Les Troubadours » pour le concours financier apporté par la Ville pour l'intervention d'un musicien intervenant (dumiste).

OBJET : 4/2019 – Nomination délégués au Comité Technique Paritaire et au Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

M Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Informe que le Comité Technique Paritaire et au Comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail sont composés comme suit :

- **3 membres titulaires** : Dr Yves JAUNAUX, M. Hervé CRAPART, M. Roger REVOILE
- **3 membres Suppléants** : Mme Nathalie MASSON, M. Patrick LITTY, Mr Jean Pierre CROISSY

Demande le remplacement de :

M Roger REVOILE délégué titulaire et de M. Patrick LITTY délégué suppléant, représentant la collectivité au Comité Technique Paritaire (CT) et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail (C H S C T)

Proposition des candidats

Titulaires : Jean Marie ABDILLA, Michel JOZON

Suppléants : Bernadette PINARD, Béatrice RIOLET

Mme Pascale ASSOUVIE est nommée scrutateur

Le Conseil procède au vote à bulletin secret

Résultat du vote :

Ont obtenu : **Titulaires** : Jean Marie ABDILLA : 21 voix, Michel JOZON : 6 voix

Suppléants : Bernadette PINARD : 21 voix Béatrice RIOLET : 6 voix
Ont été élus, à la majorité :

Titulaire :

M. Jean Marie ABDILLA

Suppléant

Mme Bernadette PINARD

M. Michel JOZON

Dit qu'il lui semble nécessaire de procéder au remplacement total des représentants de la collectivité suite aux élections des représentants du personnel qui ont eu lieu le 6 décembre dernier.

M le Maire

Répond que conformément à l'article 3 du décret N°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics :

- la durée du mandat des représentants du personnel est fixée à quatre ans. Le mandat des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements expire en même temps que leur mandat ou fonction ou à la date du renouvellement total ou partiel de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Les collectivités et établissements peuvent procéder à tout moment, et pour la suite du mandat à accomplir, au remplacement de leurs représentants.

Explique également que la délibération soumise au conseil municipal aujourd'hui vise simplement à remplacer les représentants de la collectivité qui ne sont plus en mesure de siéger (décès, démission).

OBJET : 5/2019 – Suppression de postes

Monsieur Hervé CRAPART Maire adjoint,

Explique que suite aux avancements de grades, un certain nombre de postes restent vacants, il est donc proposé de supprimer les postes suivants :

| | | |
|--|----------|---------------|
| - Adjoint Administratif Territorial Principal de 2° classe | 2 postes | temps complet |
| - Adjoint Administratif Territorial | 1 poste | temps complet |
| - Adjoint Technique Territorial Principal de 2° classe | 3 postes | temps complet |
| - Agent de maitrise | 1 poste | temps complet |
| - Gardien Brigadier de PM | 1 poste | temps complet |

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Maire adjoint,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 7 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide la suppression de plusieurs postes :

| | | |
|--|----------|---------------|
| - Adjoint Administratif Territorial Principal de 2° classe | 2 postes | temps complet |
| - Adjoint Administratif Territorial | 1 poste | temps complet |
| - Adjoint Technique Territorial Principal de 2° classe | 3 postes | temps complet |
| - Agent de maitrise | 1 poste | temps complet |
| - Gardien Brigadier de PM | 1 poste | temps complet |

Décision N°1/2019

Décision N° 1

Date décision : 3.01.2019

Date affichage : 4.01.2019

**OBJET : Décision N° 1/2019 - MMA : avenant au Contrat AUTO FLEET
retrait d'un véhicule**

Il convient de passer un avenant au contrat passé avec MMA – Cabinet Annie LOIR, Z.A. Le Bois Clément, 77320 LA FERTE GAUCHER, pour le retrait d'un véhicule.

Avenant au contrat d'Assurance Auto Fleet, pour le retrait du véhicule :

- Service de la Police Municipale Renault KANGOO II, immatriculation BV-243-BA

- La cotisation annuelle s'élevait à 1 357.57 € TTC pour le véhicule Renault KANGOO II, immatriculation BV-243-BA et est retirée du contrat d'assurance Auto Fleet.

Monsieur le Maire :

Article 1 : **DECIDE** de signer l'avenant au contrat d'assurance AUTO FLEET indiqués ci-dessus, avec MMA – Cabinet Annie LOIR, Z.A. Le Bois Clément, 77320 LA FERTE GAUCHER.

Article 2 : **DIT** que cette décision **N° 1** sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
- affichée
- portée au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins

QUESTION DIVERSE

Aucune question diverse

INFORMATION

FIN DE LA SEANCE à 18h29

Le Maire,
Dr Yves JAUNAUX

La Secrétaire de séance
Mme Bernadette PINARD